

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de M. G. MICHIELS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : B1177/2014
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.715/s.569
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue Brederode, 9 – Ancienne Banque d'Outremer.
Installation d'un groupe de cogénération sur la toiture plate du bâtiment arrière en intérieur
d'îlot – Demande de permis modificatif. (Dossier traité par Mme M. Desreumaux)

Avis de la CRMS

En réponse à votre lettre du 25 mars 2015, sous référence, reçue le 26 mars, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 22 avril 2015.

La demande concerne un immeuble de bureaux situé dans la zone de protection de la Banque d'Outremer et des vestiges de la première enceinte. Elle vise à installer un dispositif de conditionnement d'air sur une des toitures du bâtiment arrière (aile B9) situé en intérieur d'îlot. Il serait compris dans un volume de 14m² à bardage d'ailettes métalliques. Cette demande constitue une modification du permis délivré (B6/2014).

La CRMS n'émet pas de remarque pour autant que les prescriptions urbanistiques soient respectées, que le dispositif ne soit pas visible depuis l'espace public et qu'il n'y ait pas d'impact sur les biens classés environnants.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques complémentaires sur le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi qu'on y donnera.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - S.P.R.B. - D.M.S. : Mme S. Valcke ;
- S.P.R.B. – D.U. : Mme B. Annegarn ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme (par mail) ;
- M. Th. Van Ro (par mail) ;
- Commission de concertation (par mail).